



**Ordo Franciscanus Saecularis**

**Consilium Internationale**

**FAMILY COMMISSION**

**Jenny Harrington OFS**



Traduction : Chantal Healy OFS

## **CONCLUSIONS DU SYNODE SUR LA FAMILLE - PARTIE III : LA MISSION DE LA FAMILLE**

### **Chapitre III L'accompagnement familial et pastoral**

Nous continuons notre étude centrée sur le rapport final du synode de la famille du 24 octobre 2015. L'article ci-dessous a été préparé par Jenny Harrington ofs, et résume le troisième Chapitre de la Partie 3 : **La mission de la famille**, de 69 à 86 - concernant l'accompagnement familial et pastoral.

#### **INTRODUCTION**

Le sacrement du mariage, union fidèle et indissoluble entre un homme et une femme, appelés à se respecter et à accueillir la vie,

est une grande grâce pour la famille humaine. L'Église a le devoir et la joie d'annoncer cette grâce à chaque personne et dans chaque situation.

Aujourd'hui, l'Église prend conscience de l'importance de la responsabilité de faire redécouvrir aux baptisés comment la grâce de Dieu œuvre dans leur vie - même dans les situations les plus difficiles - afin de les conduire à la plénitude du Sacrement.

Bien que le synode reconnaisse et encourage les familles qui honorent la beauté du mariage chrétien, il souhaite, en même temps, promouvoir un discernement pastoral des situations où les gens ne semblent pas apprécier et à recevoir le Saint Sacrement comme un don, ou d'une manière ou d'une autre, compromettent ce qu'Il représente.

De maintenir un dialogue pastoral avec ces membres de l'Église en espérant qu'ils s'ouvriront de plus en plus à la plénitude de l'Évangile concernant le mariage et la famille qui est une responsabilité sérieuse.

Les pasteurs doivent identifier les éléments qui peuvent promouvoir l'évangélisation ainsi que la croissance humaine et spirituelle de ceux qui leur sont confiés par le Seigneur à leurs soins. (No 69).

#### **1. Situations complexes :**

Le Ministère pastoral, pour le compte de la famille, propose avec soin le message de l'Évangile et rassemble les éléments positifs présents dans ces situations, qui ne sont pas encore ou ne correspondent plus à ce message.

Les Pères du Synode soulignent certaines situations où la faiblesse et l'imperfection sont un fait accompli :

- \* Ceux qui vivent ensemble sans possibilité de bénéficier d'un mariage civil ou canonique,
- \* des mariages traditionnels arrangés entre des familles,
- \* un nombre croissant de ceux qui vivent ensemble pendant une longue période de temps et qui demandent la célébration de leur

- mariage dans l'Église,
- \* vivant simplement ensemble - résultant d'une aversion envers les Institutions et par conséquent s'engagent fermement à vivre leur vie de cette manière,
  - \* les unions de facto - on observe le rejet des valeurs familiales et du mariage, pour certains le mariage est vu comme un rang social et pour d'autres, la cause, est un manque de ressources.

Ensuite, il y a les problèmes liés aux mariages mixtes, les mariages de disparité de culte et les défis uniques auxquels sont confrontés les couples et les familles dans lesquels un partenaire est Catholique et l'autre est un non-croyant. Dans de tels cas, étant témoin de la capacité de l'Évangile à s'immerger dans ces situations rendra possible l'éducation de leurs enfants dans la foi chrétienne.

L'attitude de l'Église est semblable à celle de son Maître, qui offre son amour infini à toute personne sans exception (voir *MV*, 12). Aux familles ayant des membres homosexuelles, l'Église réitère que toute personne, quelle que soit son orientation sexuelle, doit être respectée dans sa dignité et doit être reçue avec respect, tout en évitant soigneusement «tout signe de discrimination injuste».

Quant aux propositions visant à placer les unions de personnes homosexuelles au même niveau que le mariage, «il n'y a absolument aucune raison de considérer les unions homosexuelles comme similaires ou en aucune façon analogues au plan de Dieu pour le mariage et la famille» (*ibid.*). De toute façon, le Synode maintient fermement inacceptable que les Églises locales soient soumises à des pressions en la matière et que des organisations internationales lient l'aide financière aux pays pauvres et à l'introduction de lois pour établir le «mariage» entre personnes du même sexe.

## **2. L'accompagnement dans des situations différentes :**

L'Église partage avec amour les joies et les espoirs, les peines et les angoisses de chaque famille. Pour l'Église, rester proche de la famille en tant que compagnon de voyage signifie adopter une attitude sagement nuancée. Parfois, rester et écouter de près en silence est nécessaire ; à d'autres moments, avancer et pointer le chemin ; mais d'autres fois, l'action appropriée est de suivre, soutenir et d'encourager. "L'Église devra initier tout le monde - prêtres, religieux et laïcs - à cet "art d'accompagnement" qui nous apprend à retirer nos sandales devant le sol sacré de l'autre (*Ex* 3: 5).

Le rythme de cet accompagnement doit être stable et rassurant, reflétant notre approche et notre regard compatissant qui guérit, libère et encourage la croissance dans la vie chrétienne » (*EG*, 169). La paroisse, qui est la famille des familles, offre une contribution pastorale, où les petites communautés, les mouvements ecclésiaux et les associations vivent en harmonie.

L'accompagnement nécessite des prêtres spécialement formés et la création de centres spécialisés où prêtres, religieux et laïcs pourraient apprendre à prendre soin de chaque famille, en accordant une attention particulière aux personnes en difficulté.

Un ministère est nécessaire de toute urgence pour aider ceux dont la relation conjugale s'est rompue, la monoparentalité, les veufs et les mères célibataires et leurs enfants.

Quand un mari et une femme ont des problèmes dans leur relation, ils doivent pouvoir compter sur le soutien et les conseils de l'Église. Le pardon entre des époux leur permet de redécouvrir le véritable amour qui durera pour toujours (1 *Cor* 13,8). La réconciliation est nécessaire presque tous les jours dans les relations familiales. (No 81).

Pour beaucoup de fidèles qui ont eu une expérience conjugale malheureuse, examinant et vérifiant l'invalidité du mariage représente une possibilité de vivre sans le Sacrement du mariage.

Le récent motu proprio *motu proprio Mitis Iudex Dominus Iesus et Mitis et Misericors Iesus* a conduit à une simplification de la procédure dans la déclaration de nullité d'un mariage. (No 82).

Le témoignage de ceux qui, malgré des conditions difficiles, ne se sont pas engagés à former une autre union et restent fidèles au lien sacramentel, mérite la reconnaissance et le soutien de l'Église. Elle veut leur montrer le visage d'un Dieu fidèle à son amour et toujours capable de redonner force et espoir. Les personnes séparées ou divorcées mais non remariées et qui sont souvent témoins de la fidélité conjugale, sont encouragées à trouver dans l'Eucharistie la nourriture qui les soutient dans leur état actuel. (No.83).

### **3. Discernement et Intégration :**

Les baptisés divorcés et remariés civilement doivent être mieux intégrés dans les communautés chrétiennes de diverses manières, tout en évitant toute possibilité de scandale.

Le pape Jean-Paul II a proposé un programme compréhensif, qui reste la base de l'évaluation de ces situations : «Les pasteurs doivent savoir que, pour l'amour de la vérité, ils sont obligés d'exercer un discernement prudent des situations. Il y a en fait une différence entre ceux qui ont sincèrement essayé de sauver leur premier mariage et qui ont été injustement abandonnés, et ceux qui, par leur faute grave, ont détruit un mariage canoniquement valide» (FC, 84).

Il est donc du devoir des prêtres d'accompagner ces personnes en les aidant à comprendre leur situation selon l'enseignement de l'Église et les directives de l'évêque. Ce qui est utile dans le processus c'est un examen de conscience lors des moments de réflexion et de pénitence. Les divorcés et les remariés devront se demander : comment ils ont agi envers leurs enfants, quand l'union conjugale est entrée en crise; s'ils ont fait des tentatives de réconciliation; quelle est la situation de la partie abandonnée ? quel effet a la nouvelle relation sur le reste de la famille et la communauté des fidèles ; et quel exemple est donné aux jeunes qui se préparent au mariage. Une réflexion sincère peut renforcer la confiance dans la miséricorde de Dieu qui n'est refusée à personne. (N ° 85).

Le chemin de l'accompagnement et du discernement guide les fidèles vers une prise de conscience de leur situation devant Dieu. La conversation avec le prêtre contribue à la formation d'un jugement correct sur ce qui empêche la possibilité d'une participation plus complète à la vie de l'Église et à la pratique de l'Église qui peut la favoriser et la faire grandir.

## **CONCLUSION**

Dans le plan de Dieu, tous les maris et toutes les femmes sont appelés à la sainteté, et cette noble vocation s'accomplit dans la mesure où la personne humaine est capable de répondre au commandement de Dieu avec une confiance sereine dans la grâce de Dieu et dans sa propre volonté. (cf FC 34). Dieu est présent dans les joies et les luttes des parents et des familles, et pendant les périodes de difficultés dans le mariage et de vie familiale et ces moments peuvent donc être des moments de croissance de sainteté et d'amour et par conséquent peuvent avoir une revendication spéciale pour le ministère pastoral de l'Église.

Le pape François: "... j'encourage les fidèles qui se trouvent dans des situations compliquées à parler avec confiance à leurs pasteurs ou à d'autres laïcs dont la vie est dédiée au Seigneur. Ils ne rencontreront pas toujours chez eux une confirmation de leurs propres idées ou désirs, mais ils recevront certainement un peu de lumière pour les aider à mieux comprendre leur situation et à découvrir un chemin vers la croissance personnelle. J'encourage aussi les pasteurs de l'Église à les écouter avec sensibilité et sérénité, avec un désir sincère de comprendre leur situation et leur

point de vue, afin de les aider à vivre une vie meilleure et à reconnaître leur place dans l'Église ». (AL No. 312).

Questions à partager en fraternité :

1/ De quelle manière, par la présence permanente de Dieu, votre famille est-elle “le sel de la terre et la lumière du monde” et un lieu pour la transmission de Notre Foi ?

2/ Votre communauté, paroisse, fraternité a-t-elle un ministère pour soutenir, assister et accompagner ces couples, familles et jeunes dans le besoin?

3/ Quelles sont vos joies et vos espoirs / vos luttes et vos peurs du mariage et de la vie de famille aujourd'hui ?

Documents:

[http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/apost\\_exhortations/documents/papa-francesco\\_esortazione-ap\\_20160319\\_amoris-laetitia.html](http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/apost_exhortations/documents/papa-francesco_esortazione-ap_20160319_amoris-laetitia.html)

[http://www.vatican.va/roman\\_curia/synod/documents/rc\\_synod\\_doc\\_20151026\\_relazione-finale-xiv-assemblea\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/synod/documents/rc_synod_doc_20151026_relazione-finale-xiv-assemblea_fr.html)

Nous terminons en priant ensemble : **LA PRIÈRE DE LA SAINTE FAMILLE**

Février 2018